



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA)

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA)
87 Boulevard Périer - 13008 Marseille
Ce rapport contient 16 pages
Référence : GM-172-345

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Audit
480 avenue du Prado
CS 90021
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA)

Siège social : 87 Boulevard Périer - 13008 Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA (CMAR PACA), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CMAR PACA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe qui expose l'opération de transfert de la chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes Maritimes.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Règles et méthodes comptables

Comme indiqué dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe et conformément au décret n°2015-1733 du 22 décembre 2015 modifiant le décret n°2014-1433 du 1^{er} décembre 2014, la situation nette de la chambre de métiers et de l'artisanat des Alpes Maritimes est transférée à la CMAR PACA. Dans le cadre des appréciations auxquelles nous avons procédé, nous avons examiné la reprise des situations nettes transférées à l'ouverture de l'exercice comme cela est indiqué dans la note annexe « Variation des capitaux propres ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux membres élus et aux autres membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 16 juin 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano
Associé



CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT DE REGION
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**COMPTES DE GESTION
DE L'EXERCICE
2016**

COMPTES ANNUELS EXERCICE 2016

**AGREGATION
CMAR PACA / Conseil de la Formation PACA**

ACTIF	Exercice 2016			Exercice 2015
	Brut (€)	Amortissements et provisions (à déduire) (€)	Net (€)	Net (€)
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Droit au bail	0	0	0	0
Autres	2 046 344	1 848 661	197 682	253 743
Avances et acomptes	0	0	0	0
sous-total	2 046 344	1 848 661	197 682	253 743
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Terrains	5 538 682	0	5 538 682	3 506 343
Agencements et aménagements de terrains	1 161 008	841 278	319 731	204 578
Constructions	66 441 127	41 279 160	25 161 967	14 996 528
Constructions sur sol d'autrui	7 380	543	6 837	0
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	11 604 458	9 548 011	2 056 448	1 245 003
Autres	13 598 417	11 496 854	2 101 563	1 739 507
Immobilisations corporelles en cours	9 737 208	0	9 737 208	4 705 449
Avances et acomptes	88 217	0	88 217	0
sous-total	108 176 498	63 165 845	45 010 653	26 397 408
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation	200 087	17 990	182 097	169 889
Prêts	955 954	0	955 954	936 668
Autres	3 469 767	0	3 469 767	536 247
sous-total	4 625 807	17 990	4 607 817	1 642 804
TOTAL I	114 848 649	65 032 497	49 816 153	28 293 955
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	60 685,79		60 685,79	
Créances	0	0	0	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	2 360 578	57 455	2 303 123	1 314 665
Personnels et comptes rattachés	18 064	0	18 064	9 864
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 794	0	22 794	170 336
Etat et autres collectivités publiques	8 521 433	0	8 521 433	4 859 799
Autres créances	240 903	0	240 903	535 530
TOTAL II	11 224 459	57 455	11 167 004	6 940 006
Valeurs mobilières de placement	19 378 734	0	19 378 734	10 274 703
Disponibilités	2 414 102	0	2 414 102	2 420 704
Caisse	9 282	0	9 282	7 800
Comptes courants	17 573 439	0	17 573 439	23 786 080
TOTAL III	39 375 557	0	39 375 557	36 489 287
Régies d'avances et accreditifs	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	280 179	0	280 179	191 114
REGULARISATION	0		0	0
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
Primes de remboursement des obligations	0		0	0
TOTAL IV	280 179		280 179	191 114
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	165 728 844	65 089 951	100 638 893	71 914 361

PASSIF	Exercice 2016 avant affectation (€)	Exercice 2015 avant affectation (€)	Exercice 2016 après affectation (€)	Exercice 2015 après affectation (€)
CAPITAUX PROPRES				
Apports				
Dotation initiale	5 099 110	4 992 095	5 099 110	4 992 095
Dons et legs en capital	0	0	0	0
Affectation	0	0	0	0
Réserves	84 728	322 038	84 728	322 038
Autres réserves (réserves facultatives)	43 301 304	23 462 712	43 301 304	23 462 712
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)	3 074 247	8 409 701	5 237 222	9 189 950
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 162 975	780 249	0	0
Subventions d'investissement	42 010 126	32 123 345	42 010 126	32 123 345
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)	-21 294 585	-17 994 421	-21 294 585	-17 994 421
TOTAL I	74 437 905	52 095 719	74 437 905	52 095 719
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			2 372 772	2 151 747
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
TOTAL II			2 372 772	2 151 747
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts			5 899 443	2 850 594
Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales				
Comptes courants créditeurs			803	1 248
Dettes d'exploitation			610 585	589 169
Fournisseurs			3 384 501	4 639 082
Fournisseurs d'immobilisations			1 405 716	862 251
Clients et comptes rattachés			184	184
Personnels et comptes rattachés			1 607 006	1 349 269
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			1 072 850	768 902
Etat et autres collectivités publiques			2 137 438	1 852 332
Autres dettes (y.c 47)			4 809 856	3 384 007
Produits constatés d'avance			2 899 834	1 369 857
TOTAL III			23 828 216	17 666 895
TOTAL GENERAL (I+II+III)			100 638 893	71 914 361

CMAR PACA					
COMPTE DE RESULTAT					
CHARGES	REEL 2015 (en euros)	REEL 2016 (en euros)	PRODUITS	REEL 2015 (en euros)	REEL 2016 (en euros)
Charges de personnel (64)	16 014 232	35 285 321	Subventions d'exploitation (74)	13 117 471	23 770 911
Personnel ext.(621)	877 550	1 732 335	dt ministère com.artisanat (7412)	224 402	165 601
Taxe sur les salaires (6311)	501 140	1 557 971	dt Région (7442)	10 506 955	18 126 944
			dt taxe d'apprentissage (7481)	809 545	1 901 081
Achats (60) (sauf 603)	1 218 984	2 460 192	Production stockée (71)	0	0
Variation des stocks (603)	4 442	-10 875			
Charges spécifiques (657 et 658)	3 770 052	2 264 302	Produits spécifiques (757)	14 787 406	22 962 470
			dt taxe pour frais de chambres (7571) *	9 612 441	16 852 723
			dt ressources ou subventions de fonctionnement affectées (7574 + 7487) **	0	0
			dt droit additionnel finançant les conseils de la formation (7575) *	3 750 148	4 091 501
			dt contrib. Formation Auto-Entrep. (7572) *	436 200	484 739
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 et 658)	7 517 504	13 841 491	Produits de gestion (70,72,75)	4 809 106	13 494 240
Dont Actions de Formations CDF (656)	2 906 651	3 195 205	sauf 757)	0	0
Dot.amort.provis.d'exploit. (681)	2 113 774	4 455 718	Rep.sur amort.provis.d'exploit.(781)	97 559	1 587 498
			Transferts de charges d'exploit.(791)	-172 288	40 518
Total charges d'exploitation	32 017 678	61 586 455	Total produits d'exploitation	32 639 255	61 855 638
Résultat d'exploitation (+ ou -)	621 577	269 182		0	0
Charges financières (66)	74 641	260 466	Produits financiers (76)	241 517	595 344
dt intérêts des emprunts et dettes (6611)	73 794	259 859		0	0
Dot.amort.provis.charges fin. (686)	17 990	0	Reprises sur prov.fin. (786)	0	0
			Transferts de charges fin.(796)	0	0
Total charges financières (66)	92 631	260 466	Total produits financiers (76)	241 517	595 344
Résultat financier (+ ou -)	148 886	334 878		0	0
Charges exceptionnelles (67)	777 977	2 080 037	Produits exceptionnels (77)	2 179 982	4 468 109
dt reversement au Trésor Public (674)	175 456	1 244 251	dt produits des cessions d'actif (775)	3 100	5 300
dt v.n.c actifs cédés (675)	0	208	dt quote-part subv.invest.(777)	1 294 060	2 981 991
Dot.amort.provis.charges except.(687)	1 244 251	859 420	Reprises sur provis.except.(787)	0	175 440
			Transferts de charges except.(797)	0	0
Total charges except. (67)	2 022 227	2 939 457	Total produits except.(77)	2 179 982	4 643 549
Résultat exceptionnel (+ ou -)	157 754	1 704 092		0	0
Impôts sur les sociétés (69)	147 969	145 177	report à nouveau (789)	0	0
Total charges	34 280 505	64 931 555	Total produits	35 060 754	67 094 530
Résultat net (+ ou -)	780 249	2 162 975		0	0
Totaux égaux	35 060 754	67 094 530	Totaux égaux	35 060 754	67 094 530

* pour l'APCMA, les chambres de niveau régional, les chambres de métiers d'Alsace et de Moselle, la chambre de métiers et de l'artisanat du département de Mayotte.

** pour une CMA départementale.

Faits caractéristiques de l'exercice ayant une incidence comptable

Agrégation des comptes de la CMAP et du Conseil de la formation

"La comptabilité des conseils de la formation est séparée de celle des chambres régionales, conformément à l'article 8-1 du décret n° 2004-1165 du 2 novembre 2004 relatif aux conseils de la formation institués auprès des chambres de métiers et de l'artisanat de région, des chambres régionales de métiers et de l'artisanat et de la chambre de métiers et de l'artisanat de Mayotte. En outre, selon l'article 6-1 du décret n° 2004-1165 du 2 novembre 2004 modifié relatif aux conseils de la formation, ce conseil délibère et adopte ses propres comptes. Les seuls effets suspensifs de l'exécution résultant d'une demande du commissaire du Gouvernement, désigné par le préfet de région (article 6-2 du décret), un agent comptable public est chargé de la gestion de ce compte (article 8-2 du décret)."

Toutefois, de même que les comptes des CFA sont agrégés avec ceux de la chambre qui les gère en direct, et les conseils de la formation ne constituant pas des personnes morales distinctes des chambres régionales, il doit être procédé à l'agrégation des comptes des conseils de la formation avec ceux des chambres régionales. Comme mentionné au point 3.1 supra, les comptes ainsi « agrégés » sont obtenus en procédant à l'élimination des comptes réciproques. Compte tenu des éventuelles difficultés de mise en œuvre de cette neutralisation des flux réciproques, une période de transition est prévue : la neutralisation doit être effective au plus tard sur les comptes de l'exercice 2016.

Les comptes annuels sont agrégés à compter de 2012 et sont donc soumis au vote de l'Assemblée Générale.

Il n'existe pas de données bilancielles liant la CMAP et le Conseil de la formation. Il n'y a donc aucun retraitement à effectuer au niveau du bilan.

La CMAP PACA refacture tous les ans, les frais engagés pour le compte du Conseil de la formation (salaires, frais de structure, etc.). Cette recette pour la CMAP est donc neutralisée ainsi que la dépense existante au sein du conseil de la formation.

Mutualisation-Fusion des Chambres de Métiers au 1er juillet 2015 et au 1er janvier 2016

Le décret n°2014-1433 du 1er décembre 2014 a créé la CMAP PACA qui a pour circonscription la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Les Chambres de métiers et de l'Artisanat départementales de la région deviennent des sections de la nouvelle chambre de région.

Sur le premier exercice 2015 de la CMAP PACA, cinq chambres départementales de métiers de l'artisanat étaient concernées sur six que comptait la région PACA.

Par décret n°2015-1733 du 22 décembre 2015 modifiant le décret n°2014-1433 du 1er décembre 2014, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes devient une section de la CMAP PACA à compter du 1er janvier 2016.

Sur l'exercice 2016, le CFAR de la Valette est fermé et les formations sont transférées au CFAR de la Seyne-sur-Mer à compter de septembre 2016.

A noter donc que l'exercice 2015 était donc sur 6 mois alors que l'exercice 2016 est de 12 mois pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2016.

Reversement au Trésor Public des excédents de trésorerie 2016 du Conseil de la Formation

En application de l'article 8-5 du décret 2004-1165 du 2 novembre 2004, il ressort un excédent de trésorerie en 2016 et donc un reversement de 859 420,19 € au Trésor Public.

Reversement / excédent 2016	
Charges (A)	4 664 044,44
1/3 charges (B)=(A)/3	1 554 681,48
Trésorerie (C)	2 414 101,67
Reversement 2016 (C)-(B)	859 420,19
	B - (A/3)

Article 8-5

Modifié par Ordonnance n°2007-329 du 12 mars 2007 (V)
Les disponibilités, au sens de l'article R. 6332-28 du code du travail, dont le conseil de la formation mentionné à l'article 6-1, peut disposer au 31 décembre d'un exercice déterminé ne peuvent excéder le tiers du montant des charges comptabilisées au cours dudit exercice à l'exception des dotations aux amortissements et provisions.
En cas d'excédent, celui-ci est reversé au Trésor public dans les conditions prévues aux articles R. 6332-52, R. 6332-53 du code du travail.
En cas de déficit sur un exercice comptable, le conseil de la formation prend en début d'année suivante des décisions permettant d'assurer un retour à l'équilibre financier sur le nouvel exercice.

NOTA:
Conformément à l'article 20 III du décret n° 2010-1 356 du 11 novembre 2010, l'article 8-5 s'applique aux chambres de métiers et de l'artisanat de région."

Fermeture et transfert de l'activité du CFAR de La Valette

Le transfert des apprentis et du personnel du CFAR de La Valette vers le CFAR de La Seyne a été effectif au 2ème semestre 2016.
Les immobilisations ont fait l'objet d'un transfert comptable vers le CFA de la Seyne et vers le siège et 31/12/2016.
Les subventions d'investissement attachées aux immobilisations précédées ont été comptabilisées pour une valeur brute de 553 601,10 euros reprises à hauteur de 433 876,08 euros soit un montant de subvention net de 119 725,02 euros.
Les subventions rattachées à des biens transférés vers le siège ont fait l'objet d'un amortissement massif soit 115 141,57 dont 105 699,13 venant de la CMAR au titre de la taxe pour frais de chambre de métiers.

Suite au transfert de l'activité de La Valette vers La Seyne à compter de septembre 2016, le CFAR de La Seyne supporte donc des frais supplémentaires (masses salariales, frais de fonctionnement, etc...) à compter de septembre 2016.
Afin de ne pas déséquilibrer les comptes du CFAR de La Seyne, une partie des recettes de taxe d'apprentissage, de la subvention OPCALIM et de la Subvention du Conseil Régional de la Valette sont transférées sur La Seyne.

Transfert taxe d'apprentissage vers La Seyne : 385 328,04 X 42 % = 161 837,78 €
Participation de La Valette à La Seyne suite au transfert évaluée :
1.138 821,25 X 42 % = 478 304,99 € au titre de la subvention régionale de fonctionnement
87 113,9 X 42 % = 36 587,84 € au titre de la subvention OPCALIM

Les données bilanzielles concernant le CFAR de La Valette seront intégrées et transférées en 2017 dans le bilan de l'organisme gestionnaire.

Versement recettes ACCOSS 2015

Compte tenu des retards de traitement des dossiers des micro-entreprises par les services des ACCOSS, il y a un décalage d'un an entre la période de référence (2015) et le versement effectif des recettes (2016).
De ce fait, a été comptabilisée en produits exceptionnels sur 2016, la somme de 943 979,31 € au titre des recettes 2015 pour les assujettis micro-entreprises soumis au paiement de la taxe pour frais de chambre auprès des ACCOSS.



Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- Les actifs sont évalués à leur coût historique ou valeur d'apport.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Le mode linéaire est appliqué à défaut de mode mieux adapté pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attachés au bien.

Il est appliqué de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

COMPTE	LIBELLE	RATTACHEMENT	DUREE
86053100	Logiciels acquis	20551000	3 ANS
86053200	Logiciels créés	20552000	3 ANS
86058000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	20580000	N.A.
86060000	Droit au bail	20600000	N.A.
86080000	Autres immobilisations incorporelles	20800000	N.A.
86110000	Terrains	21100000	N.A.
86120000	Agencements Aménagements de terrains	21200000	10 ANS
86131000	Bâtiments	21310000	COMPOSANTS
86135000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21350000	10 ANS
86141000	Bâtiments sur sol d'autrui	21410000	COMPOSANTS
86145000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions sur sol d'autrui	21450000	10 ANS
86150000	Installations techniques, matériel et outillage	21500000	5 ANS
86181000	Installations générales, agencements, aménagements divers	21810000	10 ANS
86182000	Matériel de transport	21820000	5 ANS
86183100	Matériel de bureau	21831000	3 ANS
86183200	Matériel informatique	21832000	3 ANS
86184000	Mobilier	21840000	10 ANS
86188000	Matériels divers	21880000	5 ANS

Conformément à la réglementation comptable applicable au réseau consulaire des chambres des métiers, la CNA PACA a mis en place la comptabilisation et l'amortissement des actifs par composants pour les constructions. La décomposition des constructions est la suivante :

Durée amortissement à retenir	CFA	Siège	Répartition par composants
Super structure	20 ans	50 ans	59%
Toiture	20 ans	20 ans	12%
Menuiserie extérieure	20 ans	20 ans	5%
Électricité	10 ans	10 ans	4%
Plomberie/ Sanitaire	10 ans	10 ans	4%
Chauffage	10 ans	10 ans	3%
Aménagement Intérieur	10 ans	10 ans	10%
Ravalement	20 ans	20 ans	3%

Il est convenu que les bâtiments liés aux CFA, compte tenu de leur objet de destination, font l'objet d'une dégradation plus rapide que les bâtiments administratifs.

La durée d'amortissement du composant "super structure" est donc plus courte.

Créances clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur de réalisation de la créance est inférieure à la valeur comptable.



Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur prix de marché si celui-ci est inférieur (cours de bourse à la date de clôture dans le cas des titres cotés) ; les moins-values potentielles font l'objet de provisions appropriées.

Provisions pour risques et charges

En application du principe de prudence, une provision pour risques et charges est constatée dès lors qu'il existe un risque significatif, identifiable et dont les conséquences financières sont précisément mesurables. Ces provisions sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisées quant à leur objet (liées principalement...) mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Provision pour indemnités de fin de carrière

Conformément au référentiel comptable 2012, les indemnités de départ à la retraite doivent être provisionnées au plus tard pour les comptes clos le 31 décembre 2014 avec possibilité d'application anticipée. La CMAR PACA comptabilise cette provision afin d'être en conformité avec le référentiel comptable 2012.

Le calcul de cette provision respecte l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers.

Le taux d'actualisation est basé sur le taux box. Une table de mortalité simplifiée est appliquée. Le taux de progression du point de l'indice est bas du fait de l'évolution très faible constatée ces dernières années. Les indemnités calculées au titre de 2016 impactent le résultat 2016 pour un montant de : 180 021,30 € en dotations et 61 047,42 € en reprises.

Comptabilisation des produits constatés d'avance

Les subventions perçues dans le cadre des actions du service économique sont comptabilisées lors de la réception de "l'arrêté attributif de subvention" pour leur totalité. Lors de la clôture des comptes au 31 décembre, chaque action est analysée et selon le niveau d'avancement de cette dernière (calculé en fonction des dépenses engagées et consommées), la subvention est ajustée pour ne comptabiliser que la recette affectable sur l'exercice clos. Au 31 décembre 2016, les produits constatés d'avance s'élèvent à 2.899.833,54 euros.

Variation des capitaux propres

Tableau de variations des capitaux propres au 31/12/2016

	Ouverture agréée avant affectation du résultat 01/01/2016	APPORT CMAD 06	Augmentation CMAR	Diminution CMAR	Augmentation CDF	Diminution CDF	Clôture agréée 31/12/2016 avant affectation du résultat	
Dotation initiale	4 992 095	107 015		-237 310			5 099 110	0,00
Reserves	322 038						84 728	0,00
AUTRES RESERVES (facultatives)	23 462 712	20 223 423			859 420	-1 244 251	43 301 304	0,00
DEPRECIATION DE L'ACTIF	0	-6 342 738		6 342 738			0	0,00
REPORT A NOUVEAU	8 409 701	23 949	-4 851 291	-363 937	-144 775		3 074 247	0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (netto)	780 249	1 652 423	-925 024	-925 024	510 552	144 775	2 162 975	0,00
Subventions d'investissement	32 128 345	302 770	10 288 169	-704 158			42 010 126	0,00
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)	-17 994 421	-14 241	959 288	-3 645 211			-21 294 585	0,00
TOTAL	52 095 719	14 300 178	7 448 589	467 697	1 225 198	-1 099 476	74 437 905	0,00

DETAIL DE L'APPORT DE LA CMAD 06

L'actif apporté se décompose comme suit :

- Immobilisations nettes*	14 296 197
- Créances clients et autres créances	1 269 939
- Trésorerie	5 447 566

Le passif apporté se décompose comme suit :

- Provisions pour risques et charges*	185 739
- Dettes financières	3 314 703
- Dettes fournisseurs et autres dettes	3 213 083

Solt un actif net de 14.300.178 euros.

* Dans les différents tableaux de l'annexe, ces éléments sont repris dans les soldes d'ouverture.

PROVISIONS REGLEMENTEES	
Provision pour autres charges :	
Conformément à la décision du Bureau Régional du 02 mai 2017, une provision de 80 000 € a été constituée afin de répondre aux engagements sociaux actés sur l'exercice 2016.	
Provision pour litiges :	
Un litige opposant la CMAP PACA et les URSAF a été constaté au 31 décembre 2015. Ce litige concerne les ex-CMAO des Hautes Alpes et ex-CMAO du Vaucluse. Il s'agit de cotisations essentiellement liées à la prévoyance sur les contrats hors statut de 2012, 2013 et 2014. Le montant provisionné dans le cadre de ce litige est de 82 680 € au 31 décembre 2015 (17 473 € pour la DT05 et 65 207 € pour la DT84). Le litige concernant la DT84 a été décuré en 2016 et a donc fait l'objet d'une reprise pour 65 207 €.	
Un litige opposant la CMAP PACA et la société EFFAGE a été constaté au 31/12/2015 suite à la construction du bâtiment accueillant la délégation territoriale des Alpes Maritimes pour 80 520 €. Un autre litige opposant la CMAP PACA à la société SNMAC a fait l'objet d'un protocole d'accord en 2016 a donc fait l'objet d'une reprise sur 2016 pour 40 000 €.	
Changements de méthodes comptables	
NEANT	
Autres	
NEANT	
Evènements post-clôture	
NEANT	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements(b)	Valeur brute bilan d'ouverture (€) (1)	Augmentations (€) (2)	Diminutions (€) (3)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles				
201 - Frais d'établissement				
203 - Frais de recherche et de développement				
205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 075 427	103 526	1 429	1 177 525
206 - Droit au bail				
208 - Autres immobilisations incorporelles	868 819			868 819
Immobilisations corporelles				
211 - Terrains	5 538 262	420		5 538 682
212 - Agencements Amngt de terrains	1 159 988	1 020		1 161 008
2131 - Bâtiments	52 570 390	713 232	2 441	53 281 182
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	12 435 137	725 449	640	13 159 946
2145 - Installations générales, agencements	0	7 380		7 380
215 - Installations techniques, matériels et outillages	10 595 610	1 308 442	299 594	11 604 458
2153 - Installations techniques	0			0
2154 - Matériel, outillage - Agencements et aménagements du matériel et outillage	0			0
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	6 611 809	30 871		6 642 680
2182 - Matériel de transport	846 319	54 616	35 911	865 024
21831 - Matériel de bureau	216 577	60 462	3 509	273 531
21832 - Matériel informatique	2 611 247	338 325	152 310	2 797 262
2184 - Mobilier	2 375 593	56 275	3 362,60	2 428 505
2188 - Matériels divers	574 989	23 000	6 574	591 415
231 - Constructions en cours	4 720 808	5 016 400		9 737 208
238 - Avances et acomptes	41 880	46 337		88 217
Immobilisations financières				
261 - Titres de participation	45 669			45 669
266 - Autres formes de participation	148 705			148 705
271 - Titres immobilisés (droit de propriété)	5 716		4	5 712
272 - Titres immobilisés (droits de créance)	0			0
274 - Prêts	1 121 649		165 695	955 954
275 - Autres	20 185	915	140	20 940
182 - Compte de liaison	516 562	2 932 265		3 448 826,2
TOTAL	104 101 324	11 418 936	671 610	114 848 649
	0,00	0,00		0,00

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements(b)	Montant des amortissements cumulés au bilan d'ouverture Compte 28 (€) (1)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€) (2)	Diminution d'amortissements de l'exercice (€) (3)	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles				
2801 - Frais d'établissement				
2803 - Frais de recherche et de développement				
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	821 353	159 919	1 429	979 842
2808 - Autres immobilisations incorporelles	868 819	0		868 819
Immobilisations corporelles				
2812 - Agencements et aménagements de terrains	790 618	50 659		841 278
28131 - Bâtiments	91 560 939	1 839 530	170 615	93 229 854
28135 - Installations techniques, matériels industriels et outillage	7 044 186	837 460	-167 661	8 043 307
2814 - Construction sur sol d'autrui	0	0		0
28145 - Installations générales, agencements	0	543		543
2815 - Installations techniques, matériels et outillages	9 338 335	494 320	284 645	9 548 011
28154 - Installations techniques, matériels industriels et outillage	0	0		0
28181 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 979 306	115 540		6 094 846
28182 - Matériel de transport	694 925	58 843	35 911	717 857
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	61 283	1 797		63 079
281831 - Matériel de bureau	127 840	20 759	3 509	145 090
281832 - Matériel informatique	2 034 863	293 269	152 287	2 175 845
28184 - Mobilier	1 679 748	109 452	3 363	1 785 838
28188 - Matériels divers	490 968	29 905	6 574	514 299
Immobilisations financières				
286 - Dépréciation des part. et créances des part.	17 990	0		17 990
TOTAL	61 511 172	4 011 997	490 672	65 032 497
	0	0		0

TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements(b)	Montant des provisions comptabilisées à la fin de l'exercice précédent (€) (1)	Dotations de l'exercice (€) (2)	Reprises de l'exercice (€) (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Rubriques (a)				
1511 - Provisions pour litiges	130 425	131 310	83 998	177 737
1518 - Autres provisions pour risques	17 260		17 260	0
1572 - Provisions pour gros entretien ou grandes révisions				
158 - Autres provisions pour charges				
1581 - Provisions pour indemnité de départ en retraite	1 850 322	325 760	61 047	2 115 034
1588 - Autres	0	80 000		80 000
TOTAL	1 998 006	537 070	162 305	2 372 771
	0	0,00	0,00	0

TABLEAU DES DEPRECIATIONS

Situations et mouvements(b)	Dépréciations au début de l'exercice (€) (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (€) (2)	Diminutions : reprises de l'exercice (€) (3)	Dépréciations à la fin de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Rubriques (a)				
Immobilisations incorporelles				
491 - Dépréciation des comptes de clients	32 267	25 187		57 455
496 - Dépréciation des comptes de débiteurs divers	135 440		135 440	0
Immobilisations corporelles				
TOTAL	167 707	251 87,49	135 439,62	57 454,61

(a) A développer autant que de besoin selon la nomenclature des postes du bilan.

(b) Les établissements subdivisent les colonnes autant que de besoin.

(1) A subdiviser en tant que de besoin.

(2) Dans le cas où les augmentations résultent d'apports, ceux-ci sont détaillés au bas du bilan dans une note au bas du tableau.

(3) Si l'origine de certaines sorties est autre qu'une cession, le préciser dans des colonnes spéciales en fonction de cette origine particulière (virements de poste à poste, destructions, scissions, autres sorties...).

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances	Montant net au bilan (€)	Degré de liquidité de l'actif		Dettes	Montant net au bilan (€)	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins d'un an (€)	Echéances à plus d'un an (€)			Echéances à moins d'un an (€)	Echéances à plus d'un an plus de 5 ans (€)
Créances de l'actif immobilisé :							
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Emprunts et dettes financières diverses (1)	5 899 443	655 308	2 288 868
Autres créances immobilisées							
Créances de l'actif circulant :							
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	2 303 123	2 303 123	0	Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	3 995 086	3 995 086	
Créances diverses	8 803 195	8 803 195	0	Dettes fiscales et sociales	2 679 856	2 679 856	
				Clients et comptes rattachés	184	184	
				Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés	1 405 716	1 405 716	
				Dettes diverses	6 947 294	6 947 294	
Charges constatées d'avance	280 179	280 179		Produits constatés d'avance	2 899 834	2 899 834	
TOTAL	11 386 498	11 386 498	0,00	TOTAL	23 827 413	18 583 279	2 955 267

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.

Engagements Hors Bilan

Informations en matière de crédit-bail

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières (€) (1)	Coût d'entrée (€) (2)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (€)
		de l'exercice (€) (3)	cumulées (€) (3)	
Néant				
TOTAUX	0	0	0	0

(1) Postes à subdiviser en tant que de besoin.

(2) Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

(3) Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées pour ces biens au titre de l'exercice clos s'ils avaient été acquis, ainsi que montant cumulé des amortissements au titre des exercices précédents avec mention du mode d'amortissement retenu.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et mobilières (€) (1)	Redevances payées		Redevances restant à payer (€)	Prix d'achat résiduel
	de l'exercice (€)	cumulées (€) (4)		
Néant				
TOTAUX	0	0	0	0

(1) Postes à subdiviser en tant que de besoin.

(4) Montant cumulé des redevances des exercices précédents.

(5) Selon le contrat.

Tableau des Emprunts

CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT										Exercice 2016
Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date	Emprunt			Annuité				Charge restant due après l'annuité (€) (1)
			Montant (€)	Taux	Durée	Remboursement en capital (€)	Intérêts (€)	Total (€)	Part subventionnée (€)	
CAISSE D'EPARGNE	INVESTISSEMENTS LA SEYNE LE BEAUSSET 83	25/07/2001	3 201 429	5,73%	20	201 459,20	69 531,20	270 990,40		1 061 653,33
SOCIETE GENERALE	Chauffage Vernet 84	25/03/2004	250 000	4,23%	15	68 323,67	5 304,75	73 628,42		0,00
Crédit Agricole BPA	Acquisition CFA 05	01/07/2009	759 000	4,85%	25	21 676,20	30 883,76	52 559,96		623 149,22
	Acquisition CFA 05	01/07/2009	792 984	4,85%	25	22 142,30	31 547,66	53 689,96		636 545,10
B P P C	Locaux 7 avenue Etang - travaux CFA 84	04/06/2004	500 000	4,00%	20	39 923,12	5 153,08	45 076,20		107 070,17
BPPC 84	Travaux aménagement B	21/01/2016	500 000	2,95%	15	0,00	5 803,94	5 803,94		500 000,00
BANQUE CHAIX	Réaménagement des internats et ateliers CFA 84	26/04/2006	650 000	3,00%	10	24 949,44	156,12	25 105,56		0,00
	EMPRUNT DT06					235 800,24	115 512,68	351 312,92		2 873 901,23
	PRETS SINISTRES DT06		200 000			347 166,35				52 833,65
INTERETS COURUS	PRETS SINISTRES DT06		200 000							
						4 034,62	-4 034,62			
TOTAUX			7 053 413			965 475	259 859	878 167	0	5 855 153

0,00

-0,01

0,05

(1) correspond au montant des emprunts au bilan.